

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

**Avenant n°3 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière
placé sous l'autorité du trésorier général des douanes
(opérations de la direction interrégionale des douanes – Bourgogne-Franche Comté-Centre-Val de
Loire)**

Les parties à la convention initiale de délégation de gestion,

La direction interrégionale de Bourgogne-Franche Comté-Centre-Val de Loire, représentée par sa directrice Madame Sophie BERNERT, ci après désigné sous le terme de « délégrant »,

Et

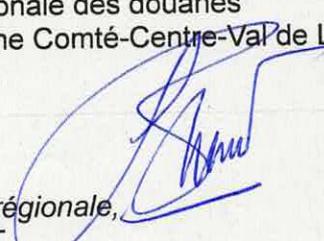
La trésorerie générale des douanes, représentée par sa trésorière, Madame Nadine MORELLE, désignée sous le terme de « délégataire »,

Ont convenu d'apporter à cette convention les modifications suivantes :

Article 1^{er}

L'annexe à la convention initiale est remplacée par l'annexe au présent avenant.

Fait à Paris, le 21 mars 2025

<p>Le délégrant, Direction interrégionale des douanes Bourgogne-Franche Comté-Centre-Val de Loire</p>  <p>La directrice interrégionale, Sophie BERNERT</p>	<p>Le délégataire, Trésorerie générale des douanes</p>  <p>Le trésorier général des douanes, Nadine MORELLE</p>
--	---

Visa du préfet,

Le Préfet



Paul MOURIER

ANNEXE

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

0302-CDI2-DI21
0302-DI21-DI21
0348-DP21-DR21
0362-MEFR-CDDI
0362-CDIE-DR21
0723-DR21-DR21
0723-DR45-DD45
0349-CDBU-CEFI